



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques

DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL « EXPERT ASSOCIÉ ENVS »

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

COORDONNÉES PROFESSIONNELLES :

SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TÉLÉPHONE : MOBILE :

COURRIEL :

COORDONNÉES PERSONNELLES :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TÉLÉPHONE : MOBILE :

COURRIEL :

AFIN DE NOUS PERMETTRE D'EXAMINER VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE, NOUS VOUS DEMANDONS DE :

Joindre au dossier :

- un CV,
- la fiche de présentation professionnelle renseignée (*page 2*) et la déclaration signée des droits et devoirs de l'expert labellisé (*page 3*) ;
- toutes pièces que vous jugeriez utile pour compléter votre dossier ; par exemple :
 - les pièces illustrant votre statut actuel (plaquette, brochure, carte de visite...)
 - toute autre documentation pertinente par rapport à l'objet de la labellisation (attestations, publications...).

FICHE DE PRÉSENTATION PROFESSIONNELLE

Présentez succinctement les champs d'intervention dans lesquels votre expertise est la plus reconnue :

2

Présentez les principaux organismes de formation dans lesquels vous avez exercé votre expertise :

Présentez les fondements de votre pratique professionnelle qui garantissent la qualité de vos interventions :



DROITS ET DEVOIRS DE L'EXPERT ASSOCIÉ :

Il s'agit ici de rappeler les droits qu'ouvre le fait d'être référencé « expert associé ENVSN » ainsi que les devoirs qui lui incombent, suite à l'obtention du label.

DROITS DU LABELLISÉ :

- Le label donne le droit de figurer dans la liste de référencement des experts associés publiée sur le site de l'ENVSN.
- Le label est attribué pour 3 ans avec renouvellement possible.
- Le professionnel peut à sa demande sortir de la liste à tout moment.
- Le labellisé est autorisé à utiliser dans sa communication le titre d'« expert associé ENVSN ».

3

DEVOIRS DU LABELLISÉ :

L'expert associé ENVSN s'engage à :

- Mettre à jour régulièrement ses connaissances et ses compétences d'expert. Envoyer son CV mis à jour chaque année.
- Respecter l'ensemble des règles de déontologie, à savoir :
 - garantir une neutralité dans ses interventions : politique, religieuse, syndicale, ... ;
 - garantir une égalité de traitement de ses interlocuteurs : sexe, ethnie, handicap, ... ;
 - s'engager à ne pas abuser de son autorité et du pouvoir lié à sa fonction et à son statut ;
 - attester d'une l'honorabilité nécessaire à toutes relations pédagogiques.
- Respecter la confidentialité sur les informations auxquelles il accède à l'ENVSN tout particulièrement vis-à-vis des médias.
- Dans le domaine de la formation, respecter les critères qualité « QUALIOPI » et notamment :
 - fournir le programme détaillé de ses interventions précisant les objectifs opérationnels ;
 - fournir une présentation du processus d'évaluation de ses interventions permettant le suivi de la progression des apprentissages ;
 - participer aux réunions d'équipes de formateurs et contribuer à l'évaluation du dispositif de formation dans un objectif d'amélioration de la qualité.
- Participer à une journée collective, organisée par l'ENVSN chaque année.

Fait à _____, le _____

Signature :